

Charte de prêt des liseuses

1. Objectif :

- Permettre aux bibliothèques bénéficiant de l'offre numérique de développer la médiation autour de ces nouveaux supports et usages.
- Faire découvrir la lecture numérique et l'offre de livre numérique proposée par La Direction du Livre et de la lecture
- Permettre aux usagers de découvrir les liseuses
- A disposition 12 liseuses Vivlio HD plus. Chaque bibliothèque pourra emprunter de 2 liseuses maximum.

2. Conditions générales :

- La bibliothèque partenaire pour les ressources numériques peut emprunter de 2 liseuses (valisette) maximum pour une durée de 6 mois.
- Chaque valisette contient :
 - La liseuse avec dans son coffret cartonné avec Cable USB de transfert, câble jack femelle
 - Adaptateur pour charge sur secteur
 - Charte usager, Mode d'emploi liseuse, Mode d'emploi emprunt livre numérique et transfert.
- Valeur d'assurance de la valisette : 210 €

3. La réservation :

La réservation des liseuses se fait depuis Bibliogard comme pour les outils d'animation : <https://biblio.gard.fr/espace-pro/outils-d-animation>

Une fiche projet devra être envoyée à la DLL afin de préciser les différentes actions de médiation qui seront proposées durant les 6 mois de prêt.

4. Prêt et Retour :

- Les prêts et retours s'effectuent à la DLL sur rendez-vous. Vérification de la caisse et des valisettes en présence de la bibliothèque au prêt et au retour.
- Prévoir un temps d'échange au moment du retour : vérification et bilan des actions de médiation, du retour usager
- La bibliothèque s'engage à restituer à la DLL la caisse complète, avec les valisettes et les liseuses en bon état avec tous les accessoires.

5. Pendant la durée de prêt :

- La médiathèque s'engage à mener des actions de médiation autour du livre numérique et des liseuses
- Accompagner l'utilisateur dans la prise en main de la liseuse
- A vérifier avec l'utilisateur, l'état de la valisette au moment du prêt et du retour.
- A respecter les bonnes conditions de stockage des liseuses
- L'assurance de la bibliothèque (collectivité) doit prendre en compte les risques inhérents au stockage, circulation et dommage des liseuses.

6. Conditions de prêt aux usagers :

- Le prêt des liseuses est uniquement réservé aux usagers inscrits dans les bibliothèques partenaires aux ressources numériques de Bibliogard.
- La liseuse est utilisée uniquement pour le téléchargement livre numérique proposé depuis Bibliogard.
- Le prêt de liseuse se fait comme un autre document, il est gratuit